

Lorsqu'un salarié a subi un arrêt maladie longue durée ou de plus de 90 jours, il faut préparer son retour pour lui permettre de retrouver son poste ou, si ce n'est pas possible, un autre emploi en interne ou à l'externe.

Préparer le retour à l'emploi d'un salarié lui permet d'éviter la désinsertion professionnelle et de le rassurer sur ses capacités, ses aptitudes, ses compétences.

Comment préparer le retour à l'emploi d'un salarié ?

- Agir dès l'arrêt maladie afin de permettre au salarié de préparer son arrivée dans un environnement de travail qui a évolué
- Familiariser le salarié avec un nouvel environnement grâce à un accompagnement, un tutorat
- Adapter son environnement de travail à ses contraintes de santé
- Sensibiliser les collègues de travail
- Conseiller au salarié de s'adresser aux services de l'Assurance Maladie (assistante sociale)

Qui est concerné ?

Le salarié doit enclencher le processus (prendre contact avec l'Assurance Maladie, le médecin du travail pour une visite de pré-reprise et l'employeur).

- les services de l'Assurance Maladie (services sociaux, cellules de prévention de la désinsertion professionnelle)
- le médecin du travail
- le référent handicap
- les Instances représentatives du personnel (IRP)
- l'Animateur Prévention TMS
- la direction
- le service Ressources Humaines
- les collègues

OETH vous accompagne...

Une question ? Un conseil ? OETH vous accompagne dans vos problématiques d'insertion de personnes en situation de handicap, de maintien dans l'emploi et dans la prévention du handicap.

Contactez le conseiller OETH de votre région au 01.40.60.58.58